

1	Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts
2	Accepte tes amis, amis et ta famille
3	A confiance en toi
4	Est content quand tu te sens épanoui
5	S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble
6	Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose
7	Rabaisse tes opinions et tes projets
8	Se moque de toi en public
9	Est jaloux et possessif en permanence
10	Te manipule
11	Contrôle tes sorties, habits, maquillage
12	Fouille tes textos, mails, applis
13	Insiste pour que tu lui envoies des photos intimes
14	T'isole de ta famille et de tes proches
15	T'oblige à regarder des films pornos
16	Thumile et te traite de folle quand tu lui fais des reproches
17	"Pète les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît
18	Menace de se suicider à cause de toi
19	Menace de diffuser des photos intimes de toi
20	Te pousse, te tire, te gilla, te secoue, te frappe
21	Te touche les parties intimes sans ton consentement
22	T'oblige à avoir des relations sexuelles
23	Te menace avec une arme
24	

DÉTECTONS LES VIOLENCES CONJUGALES

Toutes les violences conjugales sont interdites par la loi, qu'elles visent une femme ou un homme, qu'elles soient **physiques** ou **sexuelles, psychologiques, verbales (voire de harcèlement), économiques** ou **administratives**. Il s'agit des violences commises au sein des couples mariés, pacsés, en union libre ou séparés.



Si vous vous êtes reconnue dans l'une de ces situations, nous sommes là pour vous aider.



OSEZ PARLER, FAITES-VOUS ACCOMPAGNER!

POUR TOUTE URGENCE

39 19

Numéro d'écoute national
(24h/24, 7j/7, appel gratuit et anonyme)

violences.herault.fr

Vous y trouverez toutes les informations sur vos droits et les contacts à conserver.



Site sécurisé avec possibilité d'effacer les traces de votre visite

CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

**LE DÉPARTEMENT
TOUJOURS
PRÉSENT**



APPELEZ LE

39 19

violences.herault.fr

Ne pas parler sur la voie publique. Service communication du Département de Hérault - esepa - Novembre 2021
© Violonnière : Ville de Paris, Département Seine Saint Denis, EN Avant toutes, Centre Interministériel, Région Ile de France

QUI CONTACTER ?

Vous êtes victime de violences conjugales et vous ne savez pas à qui vous adresser ? Par où commencer ? La première étape est d'en parler. Pour cela vous pouvez contacter un professionnel formé pour vous écouter, vous recevoir, et vous accompagner pour l'accès aux droits, aux soins, au logement, une mise à l'abri, une aide psychologique. Toute aide sera gratuite et vous n'avez pas à porter plainte pour en bénéficier.

Il existe de nombreux professionnels dans l'Hérault, tous travaillent en réseau. Quelle que soit votre porte d'entrée, ils se concerteront et un recours complet sera mis en place, adapté à votre situation et vos besoins personnels.

Les services du Département de l'Hérault

Des travailleurs sociaux et médico-sociaux sont employés par le Département pour accompagner les personnes en difficulté dans l'Hérault. Contactez-les par téléphone ou rendez-vous physiquement dans votre service départemental des solidarités. Pour connaître le site le plus proche de chez vous rdv sur www.herault.fr

Montpellier-Petite Camargue :
Montpellier 04 67 67 55 20
Montpellier 04 67 67 51 50
Cœur d'Hérault Pic St-Loup :
Lodève 04 67 67 44 00
Montpellier-Thau :
Montpellier 04 67 67 76 99
Cœur Languedoc Ouest Héraultais :
Béziers 04 67 67 47 15 / 47 16
Montpellier : Béziers 04 67 67 45 00

EN CAS D'URGENCE

39 19
Numéro d'écoute national
(24h/24, 7j/7, appel gratuit et anonyme)

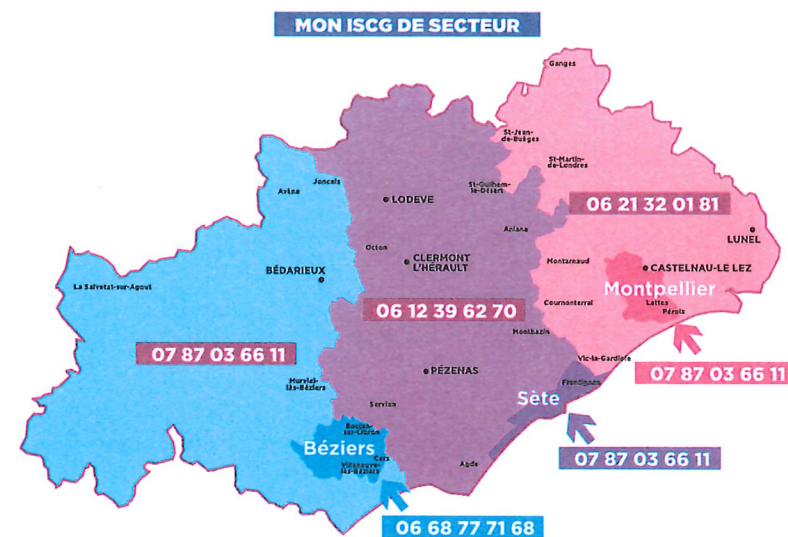
115
Si vous avez besoin d'être hébergée en urgence quand les services sociaux sont fermés
(24h/24, 7j/7, appel gratuit)

17
En cas de danger immédiat
(24h/24, 7j/7, appel gratuit)

Les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG)

Les Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie sont des professionnels spécifiquement formés à l'aide aux victimes de violences conjugales. Ils sont basés en commissariat ou en gendarmerie.

Vous pouvez :
→ les contacter par téléphone,
→ et/ou les rencontrer dans le lieu que vous leur désignerez,
→ avant, après ou sans avoir déposé plainte.



Les services hospitaliers et de médecine libérale

Ces équipes vous examinent, vous soignent et attestent des violences que vous avez subies.

- Les urgences des services hospitaliers vous reçoivent tous les jours, 24h/24h.
- Votre médecin traitant vous conseille et vous oriente vers les services adaptés.

Les associations Héraultaises

Accueil, écoute, informations, accompagnement, conseils juridiques et hébergement... Le Département travaille avec de nombreuses associations qui sont là pour vous aider et vous conseiller. Toutes leurs coordonnées sur violences.herault.fr

Vous êtes témoin de violences conjugales et vous ne savez pas comment réagir ?
Retrouvez tous nos conseils sur Violences.herault.fr

N'HÉSITEZ PAS À PORTER PLAINTE

- Les services de police et de gendarmerie de l'Hérault enregistrent votre plainte. Cet acte vous permet d'être reconnue comme victime et ainsi d'être mieux protégée. Vous pouvez contacter le 17 (appel gratuit 7j/7 et 24h/24h), ou consulter un(e) intervenant(e) social(e) du Département sur place (coordonnées sur la carte ci-contre).
- Les Maisons de la justice et du droit (MJD) sont des lieux d'accueil, d'écoute et d'accès au droit. Il en existe 5 en Hérault à Montpellier, Lattes, Lunel, Agde et Lodève. Retrouvez leurs coordonnées et horaires sur www.cdad-herault.justice.fr
- L'association « l'avocat et la violence » Permanence téléphonique joignable au 07 80 47 59 77 du lundi au vendredi de 9h à 18h. <https://barreau-montpellier.com/avocat-et-violence-conjugale/>
- La Permanence « Intra familiale » des avocats du Barreau de Béziers Permanence téléphonique d'avocats joignable au 04 67 28 32 86, 7j/7j et 24h/24h. www.barreau-beziers-avocats.fr/

